

COMMUNE DE MARSAIS**En exercice : 15****Présents : 15****Pouvoirs : 0****Votants : 15****Pour : 15****Contre : 0****Abstention : 0****Présents :** Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN**Absents excusés :****Pouvoirs :****Secrétaire de séance et président de séance**

Géraldine CHARRON Steve GABET

Séance du 24 avril 2026**Convocation du 14 avril 2026****Délibération réf : DCM 2026-19****Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2026**

Monsieur Le Maire rappelle les taux des taxes 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,17 %

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, n'ayant pas subi de modification depuis 2019, restera inchangée. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des impôts directs locaux sans modification pour l'année 2026, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 41,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 62,17 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.45 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :



DÉCIDE

- **De fixer** les taux des impôts directs locaux 2026 comme présenté ci-dessus. L'état 1259 est annexé à la présente délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance,
CHARRON Géraldine



Le Maire,
GABET Steve

